

Samer, le 14 décembre 2022

Procès-verbal
Réunion de Conseil Municipal
Du Lundi 12 Décembre 2022 à 20 heures 30

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le lundi 12 décembre 2022 à 20h30 sous la présidence de Monsieur Christophe DOUCHAIN, Maire de Samer.

Etaient présents : M. DOUCHAIN, M. MARTEL, Mme LEFEBVRE, M. VAN ROEKEGHEM, M. MAQUINGHEN, Mme POCHE, M. LOUVET, M. BALLY, Mme ROGEZ, Mme BEAUSSE, Mme ROUX, Mme CHATILLON, Mme DELATTRE, M. BUIRETTE, M. DARCHEVILLE, M. JOUGLEUX, Mme WALLE, M. MILLE.

Etaient absents ou excusés : Mme BASTIDE (ayant donné pouvoir à M. BALLY), Mme MEKLEMBERG (ayant donné pouvoir à M. MAQUINGHEN), M. BAILLY (ayant donné pouvoir à M. DOUCHAIN), M. CARLU (ayant donné pouvoir à Mme DELATTRE), M. NAUDET (ayant donné pouvoir à M. MARTEL), Mme COLOMBO (ayant donné pouvoir à M. VAN ROEKEGHEM), Mme HUDNER (ayant donné pouvoir à Mme LEFEBVRE), M. LABONTE (ayant donné pouvoir à M. LOUVET), M. SAILLY (ayant donné pouvoir à M. BUIRETTE).

18 Présents + 9 Pouvoirs

M. le Maire prend la présidence de la réunion de conseil. Il procède à la vérification du quorum. Celui-ci étant atteint, il ouvre la séance.

M. JOUGLEUX est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

M. le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 28 novembre 2022. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

M. Le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- Charte de déontologie
- Décision modificative au budget général
- Autorisation de paiement en section d'investissement
- Demandes de subventions au titre de la Dotation d'Équipement de Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)
- Spectacle des « Thibautins », fixation des tarifs
- Subvention exceptionnelle à l'association « les enfants d'abord »

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE – TRAVAUX – URBANISME

- Charte de déontologie à destination des élu.e.s :

Projet en annexe

M. le Maire informe l'assemblée qu'il convient de mettre en place une charte de déontologie de l'élu local. Cette charte reprend les éléments importants suivants :

- poursuite de l'intérêt général
- courtoisie
- assiduité des élus (séances de conseil municipal, commissions, manifestations, commémorations, ...)
- transparence (emprunt de matériel communal, achats pour le compte de la mairie, ...)
- confidentialité (faire attention à ce que l'on dit à l'extérieur)
- emplois familiaux à bannir (diplômes, compétences, expériences à privilégier)

Un référent doit être désigné : il s'agit de M. VAN ROEKEGHEM.

M. BUIRETTE demande si la charte est propre à chaque mairie.

M. VAN ROEKEGHEM répond que chaque commune choisit de rédiger ou non cette charte avec ses propres principes au-delà des obligations légales.

Le conseil municipal, avec 26 voix pour et une abstention (Mme DELATTRE), décide d'adopter la charte de déontologie des élus de la ville de Samer présentée en annexe.

BUDGET

- Décision modificative n°4 au budget général

M. VAN ROEKEGHEM, adjoint délégué aux finances et aux ressources humaines, indique qu'il convient de procéder à une décision modificative au budget général afin de prendre en compte :

- une augmentation des charges salariales, M. VAN ROEKEGHEM explique qu'il n'y a pas de dépassement par rapport aux prévisions initiales du budget primitif 2022 mais que sur la décision modificative n° 2 il y a eu trop de charges retirées
- des demandes d'avance pour l'achat d'instruments de musique

M. MAQUINGHEN explique que la commune fait l'acquisition d'instruments de musique. Les musiciens remboursent cette avance (sans intérêt) sous forme de mensualités (pouvant aller de 12 à 24 remboursements mensuels). M. MAQUINGHEN rappelle que ce principe peut être également utilisé en assainissement et pour les branchements d'eau potable.

La signature d'une convention entre la commune et le créancier est nécessaire pour fixer les modalités.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n ° 4 au budget général suivante :

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
6451	cotisations à l'URSSAF	6 000,00	73123	droit de mutation	32 000,00
	virement à la section d'investissement	26 000,00			
TOTAL		32 000,00			32 000,00

INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
2764	avance instruments de musique	3 100,00	2764	remboursement sur avance instruments de musique	3 100,00
2111	acquisition AC 218- frais de notaire	4 700,00			
21318	divers travaux sur bâtiments	21 300,00		virement de la section de fonctionnement	26 000,00
TOTAL		29 100,00			29 100,00

- Autorisation de paiement en section d'investissement

M. VAN ROEKEGHEM explique que cette autorisation va permettre de commencer à payer les factures d'investissement en début d'année 2023 avant le vote du budget en 2023 dans la limite de 25% des crédits inscrits au budget en 2022.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne l'autorisation au maire de payer les factures d'investissement à compter du 1^{er} janvier 2023 dans la limite de 25% des crédits inscrits au budget en 2022.

- Demandes de subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

M. le Maire propose de déposer deux dossiers au titre de la DETR et de la DSIL :

- 1) Construction d'une salle multi-activités (garderie et centres de loisirs) à côté de la salle de restauration sur le boulodrome.
- 2) Rénovation de la salle de sports Lemanski

M. le Maire informe le conseil que Mme Dominique CONSILLE, Sous-Préfète, viendra à Samer le 1^{er} février 2023 et que M. Jean-Pierre PONT, Député, nous rendra visite ce vendredi 16 décembre 2023 à 11h00. M. PONT est membre de la commission d'attribution de la DETR et ce sera l'occasion de lui présenter ces deux projets.

M. le Maire rappelle que la construction de la nouvelle salle de sport ne fait pas partie des dossiers présentés cette année. Il faudra travailler sur ce dossier en 2023 pour faire d'autres recherches de financements. La réalisation de cette salle n'est pas possible à court terme bien que le projet ait été présenté à la presse. Il faudra être vigilant par la suite sur les annonces faites publiquement. Le dossier de la déviation en est un autre exemple.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de déposer deux dossiers au titre de la DETR et de la DSIL :

- 1) Construction d'une salle multi-activités (garderie et centres de loisirs) à côté de la salle de restauration sur le boulodrome.
- 2) Rénovation de la salle de sports Lemanski

CULTURE

- Spectacle des « Thibautins » :

Mme DELATTRE, Conseillère déléguée au patrimoine et à la culture, propose une représentation de la troupe des « Thibautins » le samedi 14 janvier 2023 à 20h30 à la Salle Polyvalente.

Habituellement, le tarif d'entrée est de 8 €. Mme DELATTRE propose de le fixer à 10 € (une comparaison a été faite par rapport au prix réclamé par d'autres communes pour le même spectacle).

Le coût du spectacle est fixé à 1 500 € et 120 € supplémentaires pour les droits d'auteur.

Mme DELATTRE demande l'aide ses collègues élus et l'autorisation de distribuer rapidement des flyers dans la commune. La maquette est en cours de réalisation par Sébastien PONT et pourrait être distribuée en même temps que les agendas. Mme DELATTRE demande également qu'un régisseur, pouvant percevoir l'argent à l'entrée du spectacle, soit présent ce soir-là.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne l'autorisation au maire de signer le contrat avec les Thibautins pour la représentation d'une pièce de théâtre le samedi 14 janvier 2023.

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe un tarif unique de 10 € pour les entrées.

ÉCOLE-JEUNESSE

- Demande de l'association « les enfants d'abord » :

M. LOUVET, Adjoint aux écoles et à la jeunesse, présente une demande du président de l'Association « Les enfants d'abord » (école Coustès) pour une subvention exceptionnelle de 340 € pour l'acquisition d'une imprimante 3D.

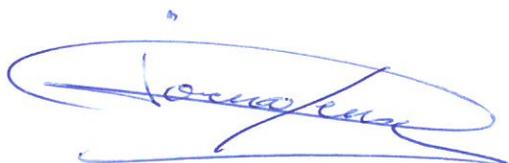
Cette imprimante devait être achetée par la commune pour un montant de 500 € mais l'association a eu l'opportunité de l'obtenir moins cher. C'est donc l'association qui a fait l'acquisition et elle demande à la commune de participer sous forme de subvention. M. LOUVET informe qu'une exposition sera organisée avec les objets réalisés grâce à cette imprimante 3 D.

Le conseil municipal, à l'unanimité, octroie une subvention exceptionnelle de 340 € à l'association « Les enfants d'abord ».

La séance est close à 21h05.
Le Secrétaire de Séance,

Le Maire,

David JOUGLEUX.



Christophe DOUCHAIN.

